

Séjour(s) linguistique(s) en région anglophone

Le séjour linguistique est un séjour culturel qui doit être validé par des documents ou des justificatifs attestant du degré d'immersion, du contexte linguistique et culturel ainsi que des compétences linguistiques acquises.

Remarque importante :

Le séjour linguistique ne doit pas nécessairement être effectué dans le cadre d'une institution ou d'une école.

Délai de remise des documents

Tous les documents et/ou justificatifs relatifs au(x) séjour(s) linguistique(s) en région anglophone doivent être présentés **au plus tard le 31 août** précédant l'entrée en deuxième année de formation à l'enseignement primaire.

Quelques exemples de documents / justificatifs / attestations que la HEP Vaud valide dans le cadre du séjour linguistique

Exemples de séjours		Documents acceptés
Séjour dans une école ou autre institution	→	Attestation finale datée et signée de l'école ou de l'institution. Les dates du séjour doivent être mentionnées.
Séjour dans une famille d'accueil, ou « au-pair »	→	Attestation de la famille datée et signée. Les dates du séjour, ainsi que les coordonnées de contact de la famille doivent être mentionnées.
Séjour dans le cadre d'un échange scolaire (mobilité, Erasmus)	→	Attestation finale de séjour datée et signée. Les dates du séjour doivent être mentionnées.
Séjour effectué dans une région bilingue ou à l'étranger	→	Biographie linguistique*, datée et signée. Titre de transport nominatif (aller-retour). Attestation de logement.
Travail ou stage effectué à l'étranger	→	Certificat de travail ou attestation de l'employeur, daté et signé. Les dates du séjour doivent être mentionnées.
La langue d'enseignement est votre langue maternelle (anglais, allemand, italien, espagnol) et vous avez régulièrement séjourné dans le pays concerné	→	Une biographie linguistique*, datée et signée.

*Biographie linguistique

Il s'agit d'un document que vous rédigez en français (1 - 2 pages) et qui décrit l'expérience de votre séjour linguistique sur :

- La durée du séjour
- Le degré d'immersion
- Le contexte linguistique et culturel
- Les compétences et savoirs acquis dans les domaines linguistiques et culturels

Remarque importante :

Des documents supplémentaires pourront également vous être demandés.

Les documents suivants ne sont pas acceptés par la HEP Vaud

Les documents suivants ne sont pas acceptés car ils n'attestent pas que le séjour a été réalisé, ni quel était le degré et le contexte d'immersion culturelle :

- Contrat de travail
- Réservations (école, institution, hôtels)

Remarque importante :

Les titres de transport fournis sans une biographie linguistique ne sont pas acceptés.

Lausanne, le 13 décembre 2019